

L'Onction des malades

L'onction des malades est le sacrement de la maladie grave. Pourquoi un sacrement de la maladie grave ? Parce que celle-ci apporte un bouleversement profond dans la vie d'un homme ou d'une femme : rupture avec les activités professionnelles et souvent avec la vie familiale, isolement ou promiscuité de la chambre d'hôpital, préoccupations financières, sans parler de la souffrance physique et morale, des interrogations secrètes que chacun se pose alors.

Par le sacrement de l'Onction, le Christ vient vers le malade pour l'apaiser, lui rendre confiance, lui pardonner ses faiblesses et le fortifier ainsi moralement face à la maladie.

On peut en voir déjà une annonce dans le récit que donne St Marc de la mission des Apôtres, envoyés par le Seigneur prêcher la conversion dans les villages de Galilée : *Ils faisaient des onctions d'huile à de nombreux malades et les guérissaient. (Mc 5, 13)*

Mais c'est avec la lettre de St Jacques qu'apparaît le sacrement de l'Onction des malades. *"L'un de vous est-il malade ? Qu'il fasse appeler les anciens de l'Église et qu'ils prient après avoir fait sur lui une onction d'huile au nom du Seigneur. La prière de la foi sauvera le patient ; le Seigneur le relèvera et, s'il a des péchés à son actif, il lui sera pardonné."* (Jacques 5, 14-15)

Quelle grâce apporte l'Onction des malades ?

« Par l'Onction, les malades reçoivent de l'Esprit Saint un renouveau de confiance en Dieu et des forces nouvelles contre la tentation. » (Rituel, 54). La grâce première du sacrement est donc une grâce de réconfort, de paix et de courage qui peut aider à la guérison. Nul n'ignore l'interaction du psychique et du moral. En conférant un don particulier de l'Esprit pour aider le malade à faire face à son mal, le sacrement le met dans les dispositions les meilleures pour que la thérapeutique entreprise par le médecin produise son effet escompté. »

« Si c'est nécessaire, le sacrement apporte aussi au malade le pardon de ses péchés et mène à son achèvement sa démarche pénitentielle de chrétien ».

A qui doit-on donner l'Onction des malades ?

Les documents postérieurs à la Constitution liturgique du Concile ont substitué à la notion de danger de mort celle de maladie grave. On doit donc proposer le sacrement à ceux dont la santé commence à être sérieusement atteinte par la maladie ou la vieillesse. Quelqu'un peut avoir une maladie grave, comportant un danger vital certain, mais en sachant qu'il a normalement de fortes chances de guérir. Il en va ainsi à la veille d'une opération importante. Dans ce cas, le sacrement apportera sa grâce de patience et de confiance. Il en va de même pour les vieillards « dont les forces déclinent beaucoup » (Rituel, 61). Mais si l'Onction des malades n'est pas le sacrement des mourants, elle n'est pas non plus celui du troisième âge. Elle ne peut donc être proposée qu'à des vieillards dont la fragilité s'accroît.